

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2021-336

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

DDFIP / service

40-2021-12-27-00001 - Arrêté de fermeture exceptionnelle le 29.12.2021 du
Centre des Finances publiques de MIMIZAN (1 page)

Page 3

DDFIP

40-2021-12-27-00001

Arrêté de fermeture exceptionnelle le 29.12.2021
du Centre des Finances publiques de MIMIZAN



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES LANDES
3 Rue Armand Dulamon
40000 MONT-DE-MARSAN

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des finances publiques des Landes – Centre des Finances publiques de MIMIZAN

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Landes,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Landes ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Centre des Finances Publiques de MIMIZAN sera fermé au public à titre exceptionnel le 29 décembre 2021.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la trésorerie.

Fait à Mont-de-Marsan, le 27 décembre 2021
Par délégation de la Préfète des Landes,
Le directeur départemental des finances publiques des Landes,

Pascal ANOULIÈS